

Grille d'appréciation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École des Alizés

L'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que : « ***Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école*** ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP sont présents. Aussi, elle permet de formuler des constats pour le bilan de vos actions de prévention et de dresser un autoportrait afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard du protocole d'intervention.

Mode d'emploi :

- Avec l'aide de votre comité CVI, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des étapes.
- Dégagez des constats pour l'année scolaire évaluée.
- Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	11-06-2026
Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève).	17-06-2026

LÉGENDE		
1	Aucun ajustement	Nos actions sont satisfaisantes et nous continuons dans cette voie.
2	Quelques ajustements	Nos actions sont plutôt satisfaisantes , mais nécessitent quelques ajustements.
3	À revoir	Nos actions ne sont pas satisfaisantes et nécessitent d'être revues.

Informations générales					
LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous l'implication du personnel dans l'actualisation du plan de lutte ?		1	2	3	
1	*Direction (LIP, art. 96.12 et art. 96.13)	☒	☐	☐	La direction est informée de toutes les situations et prend action dans les délais souhaités
2	*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	☐	☒	☐	S'assurer d'établir un calendrier de rencontres dès la rentrée
3	*Mise en place d'une équipe de travail (Comité-CVI) (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école)	☒	☒	☐	S'assurer d'avoir des membres substitués pour combler les absences prolongées du personnel.
4	*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	☒	☐	☐	La possibilité de participer aux rencontres pour les représentants CVI a été appréciée

COMPOSANTE 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)					
LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence ?		1	2	3	
5	*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence.	☒	☐	☐	Regard sur les données concernant les événements déclarés
6	Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les moyens mis en place	☐	☒	☐	À revoir en fonction des constats effectués
7	Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	☐	☒	☐	Les mesures de prévention doivent être révisées afin de s'assurer que ce soit bien mis en place.
8	Cohérence entre les constats et les priorités en lien avec les violences à caractère sexuel	☒	☐	☐	Les actions à prendre ont été en cohérence avec ce qui était prévu
9	Cohérence entre les constats et les priorités en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale (IVCOEN)	☐	☒	☐	Les activités de sensibilisation ont été faites cependant il faut les prévoir plus tôt dans l'année

COMPOSANTE 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

		LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir			Constats
Comment qualifiez-vous l'application des mesures de prévention ?		1	2	3	
10	*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	☒	☐	☐	Le soutien au comportement positif est un bon levier pour agir en prévention
11	*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1) Ne s'applique pas en FP/FGA	☐	☒	☐	Des ateliers ont été présentés cependant il en faudrait plus
12	Présentation du plan de lutte à l'ensemble du personnel	☐	☒	☐	Il est important de le faire tôt en début d'année et s'assurer qu'il soit présenté à l'ensemble du personnel de l'école.
13	Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace) • La prise de position de l'établissement et aux interventions lors d'un événement	☐	☒	☐	C'est important de revenir sur ces termes afin de s'assurer de cette compréhension commune
14	Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☐	☒	☐	La sensibilisation auprès des élèves se fait via les pages de l'agenda. Il faut s'assurer que ces pages soient vues en début d'année et en cours d'année
15	Développement des compétences émotionnelles et sociales du personnel et des élèves (régulation des émotions, empathie, résolution de conflits, etc.)	☒	☐	☐	Les ateliers Hors Piste et le local d'apaisement soutiennent le développement de ces compétences.
16	Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	☒	☐	☐	Soutien au comportement positif
17	Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (accueil, transitions, dîners, corridors, etc.).	☐	☒	☐	Il y a de l'amélioration à faire sur la surveillance sur la cour et les animations durant les récréations
18	Autres mesures de prévention	☒	☐	☐	Jeunes leaders, récréations animées
19	Mesures de prévention mises en place en lien avec les violences à caractère sexuel	☐	☒	☐	Partage de documents de la fondation Marie Vincent à l'Équipe psychosociale, accompagnement individualisé avec certains élèves
20	Mesures de prévention mises en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale	☐	☒	☐	La sensibilisation aurait pu se faire plus tôt dans l'année

COMPOSANTE 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)					
LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous l'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents ?		1	2	3	
21	*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	☒	☐	☐	Dans l'agenda et le site web de l'école
22	Diffusion aux parents de l'évaluation annuelle des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1).	☒	☐	☐	Par le CE et le site web
23	Diffusion aux parents des règles de conduite et des mesures de sécurité au début de l'année scolaire (LIP, art. 76).	☒	☐	☐	Agenda et site web
24	Modalités variées de communication (site internet, rencontre, portail, agenda, etc.)	☒	☐	☐	Tout est diffusé
25	Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☒	☐	☐	Les parents sont toujours informés et impliqués
26	Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration en lien avec les violences à caractère sexuel	☒	☐	☐	Les parents sont toujours informés et impliqués
27	Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration en lien avec motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale	☒	☐	☐	Les parents ont été informés des activités de sensibilisation vécues en classe

COMPOSANTE 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)					
COMPOSANTE 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)					
LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous les modalités pour effectuer un signalement (dénonciation) ou formuler une plainte en respect de la confidentialité?		1	2	3	
28	Pour les élèves	☒	☐	☐	Les informations sont disponibles et accessibles facilement
29	Pour les membres du personnel	☒	☐	☐	Les informations sont disponibles et accessibles facilement

COMPOSANTE 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

COMPOSANTE 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous les modalités pour effectuer un signalement (dénonciation) ou formuler une plainte en respect de la confidentialité?		1	2	3	
30	Pour une personne extérieure à l'école (parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☒	☐	☒	Local de rencontre prévu
31	Modalités particulières pour effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel	☒	☐	☐	TTS et professionnelle sur place et mandatée pour ce dossier
32	Modalités particulières pour effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence basée sur les motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale	☒	☐	☐	TTS et TES et enseignant

COMPOSANTE 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

COMPOSANTE 7 : Soutien et encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

COMPOSANTE 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
Comment qualifiez-vous les actions spécifiques pour intervenir lors d'un événement incluant les VACS et les événements liés à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale ?		1	2	3	
33	Interventions des membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation (premier intervenant-adulte témoin)	☒	☐	☐	Le personnel est vigilant
34	Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements (intervenant responsable, direction)	☒	☐	☐	Mandat de la TTS et TES et direction en soutien
35	Consignation des informations relatives aux signalements	☒	☐	☐	Les événements sont consignés au SOI et dans la plateforme EVIO
36	*Mesure de soutien et d'encadrement auprès des :				
	Victimes	☒	☐	☐	Prise en charge rapide
	Auteurs (incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)	☒	☐	☐	Prise en charge rapide
	Témoins	☒	☐	☐	Prise en charge rapide

37	*Sanctions disciplinaires selon la gravité ou le caractère répétitif du geste	☒	☐	☐	Décision prise en concertation avec les intervenants et la direction
38	Auprès des élèves fréquemment impliqués dans des situations ou concernés par des manifestations sévères (Ex. évaluation et analyse des besoins, plan d'intervention, collaboration avec les partenaires externes, etc.).	☒	☐	☐	Rencontre multi, Implication des professionnelles, policière scolaire
39	*Actions pour les parents :				
	De la victime	☒	☐	☐	Prise en charge rapide
	De l'auteur	☒	☐	☐	Prise en charge rapide
	Des témoins	☐	☒	☐	Les communications avec les parents peuvent s'améliorer pour se faire plus rapidement

COMPOSANTE 9 : Suivi des signalements et des plaintes (LIP, art. 75.1 alinéa 9)

		LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir			Cocher	Constats
		1	2	3		
Comment qualifiez-vous l'application du suivi des signalements et des plaintes ?		1	2	3		
40	Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (2 jours, une semaine et un mois après l'événement)	☒	☐	☐	Suivi de la TTS	
41	Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☒	☐	☐	Les communications sont faites aux personnes concernées	
42	Maintien de la collaboration des parents	☒	☐	☐	On s'assure de leur collaboration	
43	Consignation des événements et des interventions dans la plateforme EVIO	☒	☐	☐	Le personnel concerné est mobilisé pour cette consignation	

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

1. Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel;
2. Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

LÉGENDE 1 : Aucun ajustement 2 : Quelques ajustements 3 : À revoir		Cocher			Constats
		1	2	3	
Les violences à caractère sexuel					
44	*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	☒	☐	☐	Une prise en charge rapide vers la professionnelle chargée de ce dossier
45	*Le personnel a suivi la formation du MEQ - <i>Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel</i>	☒	☐	☐	Chaque membre du personnel a suivi cette formation en début d'année
46	*Des mesures de sécurité visant à contrer les violences à caractère sexuel sont en place	☐	☒	☐	Des détails en ce qui concerne les mesures de sécurité à mettre en œuvre sont à venir (MEQ)

BILAN

Quels sont vos principaux constats pour cette année :

- 81 événements ont été répertoriés dont 37 impliquent un rapport de lésion complétés par le personnel, dont 75 sont de la violence et 3 de l'intimidation et 3 sont de la violence à caractère sexuel.
- Nous constatons qu'il y a plus d'événements en septembre et octobre et à partir de novembre, la quantité diminue.
- Il y a davantage d'événements durant la récréation en PM qu'en AM.
- La cour est le lieu où se déroule beaucoup d'événements; la classe et le corridor combinés représentent la même quantité que sur la cour.
- Au service de garde, les événements déclarés représentent la moitié du nombre de la classe.
- Un événement est recensé concernant l'intimidation basée sur l'origine ethnique
- Les 3 événements concernant la violence à caractère sexuel déclarés se déroulent à l'école sauf 1 qui s'est passé en dehors de l'école mais a été traité à l'école.

Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :

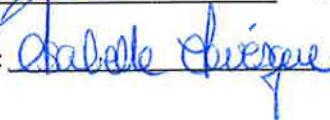
- Optimisation de la consignation des événements pour effectuer un suivi plus juste;
- Standardiser les activités de sensibilisation et de prévention pour que l'offre éducative soit comparable et cohérente entre les niveaux (ex. : Hors-Piste, participation à la semaine nationale, etc.);
- Augmenter la vigilance quant à la présence d'actes de violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique;
- Prévoir des activités de sensibilisation et de prévention pour cette nouvelle réalité dans notre milieu;
- S'assurer d'avoir plus de surveillants en PM et mettre en place la zone ALT (activités ludiques et turbulentes);
- Avoir davantage de jeux organisés sur la cour;

Signature de la présidence du CÉ :



Date : 23-06-2026.

Signature de la direction de l'établissement :



Date : 17/06/2026